

ARRETE PERMANENT N°70/2014

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NIEDERHAUSBERGEN,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment les articles L2211-1, L2213-1 à L2213-6 et L2542-10,

Considérant :

- que pour améliorer la sécurité des usagers de la voie publique et faire ralentir la vitesse des automobilistes, il y a lieu de créer des écluses avec sens prioritaire au droit des numéros 34 et 35 rue de Hoenheim (RD184),
- qu'il importe de réglementer la circulation aux abords de ces écluses, à hauteur des numéros 34 et 35 de la rue de Hoenheim (RD184),

ARRETE

Rue de Hoenheim (RD184) :

Art. 1 : **Création de deux écluses**

La création d'aménagements de sécurité de type écluse matérialisés par un marquage et des balises J11 avec sens prioritaires rue de Hoenheim :

- d'une part devant le numéro 34,
- d'autre part devant le numéro 35.

A hauteur de chaque écluse, la circulation est réglementée par un alternat par des panneaux B15-C18, la priorité est donnée aux véhicules circulant sur la voie sans rétrécissement.

Art. 2 : **Vitesse limitée à 30 km/h**

La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h aux abords des deux écluses.

Art. 3 : Les dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

Art. 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à cet effet.

Art. 5 : La mise en place et la maintenance de la signalisation seront assurés par les services de la CUS.

Art. 6 : La Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim est en charge du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Art. 7 : Cet arrêté sera transmis pour ampliation à :

- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg,
- Monsieur le Président du Conseil Général (DAE-SRD et Bureau des transports),
- Monsieur l'Ingénieur de l'Unité Technique – CTCG de Strasbourg,
- Monsieur le Président de la CTS,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Procureur de la République,
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers – Centre Ouest.

Fait à Niederhausbergen,
Le 23 septembre 2014
Le Maire,
Jean Luc HERZOG

